



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance du conseil qui se tiendra à 19 h le 13 janvier 2026 à la salle du conseil Marlène-Langlois sise au 17 route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, statuer sur une demande de dérogation mineure visant un bâtiment annexe sur le lot 5 480 341 situé au 621, chemin de la Petite Coulée et ainsi donner suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Cette demande a pour effet :

De permettre la construction d'un garage annexé en façade de la maison ayant une marge de recul avant de 1,80 mètres au lieu de 7,5 mètres.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 18^e jour du mois de décembre 2025.



Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Michael Bernier certifie sous serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 18^e jour du mois de décembre 2025 :

- Au bureau municipal situé au 17, route 122
- Sur le site web de la municipalité : www.steclotildehorton.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de décembre 2025



Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier